

**Réunion plénière 16.06.2015**

**Présents :** Mathieu ACCOH

**Habitants :** Jean-Pierre BORGEY – Jordan LAVIGNASSE – Baï-Sa ARTOLA – Marc DHOSPITAL –  
Christiane CLEMENT – Céline BOUERY – Hervé KELMANT – Brigitte BACHE BES – Youri BARNEOUD –  
Amina BONNEU – Solange GASSER – Bernard FACHON – Isabelle EDDY

**Suppléants :** – Michèle MOLINA – Anne Marie DAVID – Bernard ROLIN – Marie-France CIEUTAT –

**Elus :** Edouard CHAZOILLERES – Françoise MIMIAGUE – Hervé Boissier

**Associations :** Milady Plage – Les amis de la côte des basques – Du flocon à la vague -Les amis de  
Malandain Ballet Biarritz – Les amis du parc Mazon

**Référent administratif :** Xavier BLAISOT

**Excusés :** Richard Tardits, Brigitte PRADIER, Mari-Laurence FACHON, Michel BONNEU

**Absents :** Gérard NISOLE, Myriam Larcher, Sandra Benhamou, Bertrand Aupetit-Durand (démissionnaire pour cause  
de déménagement), Michel ESCANDE, Laurence BERGER – Les amis de la côte des basques

**Invité :** Tom Higson

**Ordre du jour** (modifié en début de séance)

1. Mise à jour de la liste des conseillers
  2. Bilan d'étape des projets "chemin des lacs", "jardins participatifs", "fête des plantes".
  3. Réponse des services municipaux aux points soulevés le 17.03.2015
  4. Relevé des questions des habitants parvenues aux conseil de quartier par le biais des permanences, boîte mail et rencontres
  5. Compte-rendu de la réunion inter-président ayant eu lieu le 11 mai 2015 en présence de Peio Claverie et Claude Laffitte-Forsans (en pièce jointe)
  6. Compte-rendu de la rencontre concernant le futur plan numérique de la ville ayant eu lieu en mairie. Pour information une enquête a lieu en ce moment à laquelle vous pouvez participer ici.
- 
1. Conformément aux règlement de fonctionnement des conseils de quartier (art.4 intitulé "*Durée et fin des mandats*") un courrier sera envoyé aux habitants qui n'ont assisté à aucune des trois dernières réunions plénières du Conseil de quartier. La confirmation de la fin de leur mandat (ainsi que de celui de Bertrand Aupetit-Durand qui nous a quitté pour la ville d'Anglet) permettra à des habitantes très actives au sein des commissions et réunions plénières de faire partie à part entière du Conseil de quartier, à savoir Anne Marie DAVID, Marie-France CIEUTAT et Michèle MOLINA.
  2. Le projet "chemin des lacs" est présenté. Son itinéraire complet doit encore être précisé en fonction des contraintes administratives et d'un prolongement vers la cité de l'océan. Un pré-projet sera

présenté aux élus durant l'été afin d'être discuté en septembre.

Il est noté que les trois projets (chemins des lacs, jardins participatifs, fête des plantes qui ont reçu le soutien de Peio Claverie et Claude Laffitte Forsans) tournent tous autour de la mise en valeur d'un site et de la protection de l'environnement. Il serait donc souhaitable qu'ils soient travaillés ensemble en commission et qu'ils puissent être intégrés aux "Journées Aquitaine Nature" prévues fin mai 2016, ce qui nous permettrait de profiter des conseils et supports logistiques de cet événement gérés par le Conseil Régional.

Les contacts ont été pris avec les organisateurs des Incroyables Comestibles à Bayonne et une sortie-rencontre est à organiser.

Tom Higson nous présente à cette occasion le principe de la permaculture qui consiste en une agriculture et un rapport à l'environnement intégrés, qui ne se réduit donc pas à des techniques mais peut devenir un mode de vie. Il s'agirait dans le cadre de jardins participatif de favoriser le lien social, de permettre le partage autour de conseil et expériences entre les générations et entre néo urbains et urbains, de contribuer à ancrer les habitants plus profondément dans leur espace, de favoriser la conscience environnemental des jeunes et de rendre chacun et tous moins dépendants des ressources énergétiques en produisant davantage sur place en en réutilisant les déchets.

Tom...nous rappelle la définition de la permaculture : La permaculture est une méthode systémique et holistique de conception d'habitats humains et de systèmes agricoles inspirée de l'écologie naturelle (biomimétisme) et de la tradition. Elle n'est pas un mode de pensée mais un mode d'agir qui prend en considération la bio-diversité des écosystèmes. En outre, elle vise à créer une production agricole durable, très économe en énergie (travail manuel et mécanique, carburant...) et respectueuse des êtres vivants et de leurs relations réciproques, tout en laissant à la nature « sauvage » le plus de place possible.

Une discussion s'engage sur les modalités d'organisation et sur le statut des parcelles de jardinage créées. Doivent-elles être individuelles et donc privées ou collectives et collectivement travaillées? Peut-on compter sur le sens civique des habitants pour qu'elles ne soient pas saccagées ? Comment répartir la production? Les questions restent ouvertes. Chacun est d'ores et déjà invité à repérer autour de chez lui des espaces (horizontaux ou verticaux) propices à des aménagements potagers. Une recueil de données systématique sera organisé en septembre.

° un contact pourra être établi avec Jean Irubetagoiena [kirikino@neuf.fr] qualifié et diplômé en permaculture.

### 3.

- Concernant les nouveaux aménagements de du parc Mazon il est répondu que le nouveau mobilier "choisi par la ville de Biarritz est plus moderne et les corbeilles plus grandes permettront d'améliorer la propreté du parc", les anciens mobiliers seront rénovés et remis en place dans la ville. Concernant l'aire de jeu du parc Mazon le Service des Jardins aurait "*de nombreux retours très positifs*", la structure étant concue pour des enfants agés de 3 à 12 ans et l'ancienne ne répondait plus "aux normes de sécurité actuelles".
- Concernant le manque de visibilité à la sortie du parking de la milady la taille des haies demandée a été effectuée début juin.
- Un effort a été demandé au service ayant la charge de la propreté du parking de la milady
- La demande d'une modification du sens de circulation de la rue Belle fontaine et d'un feu de signalisation permettant d'éviter le détour par la rue de la République "*nécessite une étude préalable pour déterminer les différents scénarios envisageables ainsi que leur coût de réalisation. Cette demande est transférée à la direction des Espaces publics.*"

### 4. Relevé des questions

### 5.

De la réunion inter-présidents, en présence de Claude Laffitte-Forsans et Peio Claverie, un point essentiel est retenu par Peio Claverie, concernant notre quartier : un effort à fournir pour "*reconnaître le rôle des Conseils*

*de quartier et déterminer comment solliciter davantage leur point de vue tout en leur faisant parvenir le plus d'information possible". Il s'engage à saisir le maire de la position exprimée par les Conseils de quartier et les assure d'un suivi de leur attente de nature à revoir comment les associer à la réflexion municipale. Madame Laffitte-Forsans s'engage par ailleurs à ce que les compte-rendu de réunion soient mis en ligne.*

Par ailleurs les projets sur lesquels travaillent les conseillers de quartier de BBMC sont appréciés et cités en exemple.

Pour rappel l'article 2 de la Charte des Conseils de quartier stipule que :

*"Les conseils de quartier sont investis des fonctions suivantes :*

- Ils sont une interface entre l'habitant et le service public. Il en découle qu'un lien fort et institutionnalisé doit exister entre les conseils de quartier et la municipalité, notamment au niveau de l'information mutuelle. Ce lien n'a pas pour but de brider l'expression des habitants, mais au contraire de la faciliter et de mieux la prendre en compte.*
- Ils donnent un avis consultatif sur les projets concernant le quartier, sur les investissements, travaux ou projets concernant la vie quotidienne du quartier.*
- Ils font des propositions sur les questions et dossiers concernant le quartier, à l'initiative du conseil ou à la demande de la municipalité.*
- Ils sont associés aux réflexions concernant, au delà du seul quartier, le développement durable de la Ville Les conseils de quartier participent à la construction de la décision. Leurs avis, suggestions et propositions pourront être examinés par les commissions municipales compétentes et présentés pour délibération au conseil municipal. "*
- Article 4 : "Les grands projets municipaux, leur planification et leur état d'avancement, seront régulièrement présentés aux conseils de quartier. »*

6. Document en voyé en pièce jointe aux conseillers